

Vos papiers, s'il vous plait !

Le SIDEFAGE vous attend **le 5 juin prochain sur le parvis de la mairie de Reignier** pour une collecte « événement » de déstockage de vos papiers, notamment de vos papiers administratifs.

La collection de magazines de vos enfants, les vieux journaux quotidiens qui s'entassent dans vos placards ou sur vos tables basses ? Il est temps de vous en séparer et de les remettre dans le circuit du recyclage du papier. Idem pour vos papiers administratifs, qui, au-delà d'une certaine durée de conservation légale, ne doivent plus rester dans les tiroirs.

Plus d'information sur l'opération sur www.sidefage.fr 04 50 56 67 30

Délais légaux de conservation des documents

- **Contrat de location** : 5 ans après résiliation du bail.
- **Prêt immobilier** : 2 ans à compter de la dernière échéance de l'emprunt.
- **Déclarations de revenus et justificatif des déductions fiscales** : 3 ans.
- **Factures d'objets et de meubles** : 2 ans après que l'objet ne vous appartienne plus ou n'existe plus.
- **Avis d'imposition sur le revenu** : 3 ans.
- **Relevés de compte** : 5 ans.
- **Bulletins de salaires** : à vie.
- **Dossier de sinistre** : 10 ans.
- **Factures de gaz et électricité** : 2 ans.
- **Factures de téléphone, internet** : 1 an.